



TRAITEMENT CHARPENTE

- *Formule **BIACTIV'** : actions préventive et curative
- *Renforce la durabilité des lasures et des peintures



Destination

Type de produit 8. Produit de protection du bois destiné au grand public pour lutter contre les insectes (xylophages et ermites) et les champignons (pourriture cubique et fibreuse). Traitement préventif et curatif du bois intérieur et extérieur. Idéal sur tous types de bois de construction sains ou attaqués de type: poutres, solives, chevrons, et toutes menuiseries de fortes sections...

Propriétés

Formule **BIACTIV'** garantie jusqu'à 20 ANS, qui AGIT IMMEDIATEMENT contre les insectes et les champignons et MPECHE toute ré-infestation en restant active au cœur du bois.

- Elimine les insectes xylophages et leurs larves tels que capricornes, lyctus et vrillettes. Préventif anti-termite (formule testé aux normes européennes EN46, EN1390, EN370, EN118).
- Empêche le développement des CHAMPIGNONS de pourriture (testé à la norme européenne EN 13).
- Formule à base d'huile naturelle en microémulsion qui permet aux matières actives de pénétrer profondément dans le bois.
- Incolore. Ne tache pas le bois. Séchage rapide.
- Compatible avec toutes les finitions V33 : lasures, peintures, vernis, teintes...

Type de formulation : EW émulsion de type aqueux. Les molécules actives insecticides et fongicides utilisées garantissent un traitement performant et durable, en totale conformité avec la législation européenne sur les traitements du bois. Formulé sans solvant ajouté et sans odeur gênante. Liquide prêt à l'emploi.

Préparation

Le bois doit être nu, propre et sec.

- **Bois verni ou peint** : décapez avec le Décapant Bois V33. Rincez à l'eau. Laissez sécher 24 H. Poncez et dépoussiérez.
- **Bois lasuré** : poncez pour revenir au bois brut.

Application

• Application sur bois attaqués :

1. Éliminez les parties friables par broissage ou ponçage et renforcez ou remplacez les parties trop endommagées.
2. Appliquez abondamment en 3 couches par badigeon (au pinceau) ou aspersion (pulvérisateur de jardin ou pistolet basse pression) sur toute la surface du bois sans oublier les sections et les assemblages.
3. Pour les poutres de forte section (diamètre > à 10 cm), percez des trous de 8 à 10 mm de diamètre jusqu'aux le 2/3 de l'épaisseur de la poutre. Pratiquez des trous en quinconce espacés de 30 cm. Injectez le traitement à plusieurs reprises (jusqu'à saturation du bois) dans les trous à l'aide d'une seringue ou d'un appareil approprié. Après séchage, rebouchez à l'aide de chevilles en bois ou de pâte à bois.

* Bûchage : Cette opération consiste à ôter les parties vermoulues du bois à l'aide d'une hachette sur les grosses poutres

• Application sur bois sain :

Appliquez abondamment en 2 couches.

Attention : Ce produit ne peut être appliqué sur du bois en contact avec le sol.



Teinte : incolore

Conditionnement : 0.75L – 2.5L

Nettoyage des outils: eau

Matériel : Pinceau, pulvérisateur

ou pistolet

CONSEILS

- Il est conseillé de traiter vos bois préventivement. Ainsi vous les protégerez contre les insectes xylophages et, si vous êtes dans une zone infestée, des termites.
- Pour savoir si votre charpente est déjà infestée, effectuez un sondage à l'aide d'un poinçon. Si celui-ci s'enfonce très facilement dans le bois, c'est que ce dernier est attaqué par des insectes.



EFFICACITÉ GARANTIE 20 ANS

Effectué selon le mode d'emploi et dans les règles de l'art, le traitement offre une efficacité préventive, insecticide et fongicide jusqu'à 20 ans. Pour une bonne efficacité préventive, les bois traités ne devront pas être poncés, coupés ou recoupés.



PRECAUTIONS D'EMPLOI

Attention : EUH208 : Contient propiconazole et du 2-méthyl-3(2H) -isothiazolone (MIT). Peut produire une réaction allergique. EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie (contacter la collectivité locale). ATTENTION : Risque d'autocombustion des textiles et outils souillés par le produit. À éliminer dans un récipient hermétiquement fermé. Craint le gel. Composition : Cyperméthrine (n°CAS : 52315-07-8) : 0,17% (m/m). Propiconazole (n°CAS : 60207-90-1) : 0,13% (m/m). Tebuconazole (n°CAS : 107534-96-3) : 0,14% (m/m). EW – Emulsion de type aqueux (Emulsion aqueuse, prêt à l'emploi). Contient du BIT. Utilisateurs professionnels et non professionnels. Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées. PT08 – Produit de protection du bois.

Traitement préventif des bois de classe d'usage 1, 2 et 3. Pour les traitements préventifs de classe 3, l'application d'une couche de finition est obligatoire. Application superficielle / pinceau / pulvérisation. Taux d'application dans la zone analytique : CU1 et 2 : 200 g de produit par m² de bois (CU3 : avec couche de finition). Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et fibreuse). Insectes à larves xylophages : Hylotrupes bajulus, capricorne des maisons, Anobium punctatum, petite vrillette, Lyctus brunneus, Lyctus brun. Termites : Reticulitermes sp, Heterotermes spp. Ces insectes et termites sont aussi couverts par le traitement curatif du bois en service. (À l'exclusion du bois en contact permanent avec le sol ou immergé). Application superficielle / pinceau / pulvérisation. Taux d'application dans la zone analytique : 300 g de produit par m² de bois. Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle. Pour les traitements curatifs, application par injection (en combinaison avec un traitement superficiel uniquement).



Teinte : incolore

Conditionnement : 0.75L – 2.5L

Nettoyage des outils: eau

Matériel : Pinceau, pulvérisateur
ou pistolet

Taux d'application dans la zone analytique :

150 g de produit / m² de bois. En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, consulter un médecin ou contacter le centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison. En cas d'inhalation d'aérosol : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15 ou le 112. En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15 ou le 112. Ne pas faire boire ni vomir. Garder l'emballage et/ou la notice à disposition. En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles, si facile, et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter aux urgences ou appeler le centre antipoison. Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente. Porter des gants résistants aux produits chimiques (nitrile) et une combinaison de catégorie III de type 6 pour les utilisateurs professionnels lors de la phase d'application du produit par pulvérisation. Les traitements curatifs par application au pinceau ou par pulvérisation, associé à un traitement par injection, doivent uniquement être appliqués à des bois inaccessibles aux enfants (type bois de construction, bois de charpente). Pour le traitement du bois en extérieur, un film plastique approprié doit être placé au sol lors de l'application in situ par pinceau, rouleau, injection et pulvérisation de manière à prévenir les émissions vers le compartiment terrestre. Ne pas traiter le bois quand le produit est susceptible d'atteindre un point d'eau ou un cours d'eau. N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité. Pour le traitement du bois en extérieur, le produit ne doit pas être appliqué sous la pluie ou quand un épisode de pluie est prévu moins de 24 h après le traitement. Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur. Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film plastique de protection du sol), dans un circuit de collecte approprié. Durée de stockage : 3 ans à température ambiante. Date limite d'utilisation : voir étiquette. Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement. Numéro d'autorisation : BE2017 – 0025. La formule de ce produit est déposée au centre antipoison de Belgique. Appelez le centre antipoison au +32 (0)70 / 245 245.